

RENOUVELLEMENT ANNUEL

AU TABLEAU DES MEMBRES 2019-2020



LE PROCESSUS DE RENOUELEMENT

La cotisation de membre de plein droit, pour la prochaine année, est fixée à **450 \$**. Une hausse de 3,9 % a été nécessaire pour assurer la pérennité des mécanismes de protection du public, notamment pour la discipline et la pratique illégale. Les autres frais s'y ajouteront. Les cotisations pour l'ensemble des autres classes demeurent calculées selon les ratios fixés en 2007 (voir tableau ci-dessous).

COTISATIONS – Tableau synthèse 2019-2020

	MONTANT (\$)	TPS 5,000 %	TVQ 9,975 %	TOTAL (1) (\$)	ASSURANCE 22,89 \$	FRAIS DE PLACEMENT 3,75 \$	OFFICE 29,00 \$	TOTAL (2) (\$)
SPÉCIALISTE	495,00	24,75	49,38	569,13	22,89	3,75	29,00	624,77
PLEIN DROIT	450,00	22,50	44,89	517,39	22,89	3,75	29,00	573,03
ENTRAÎNEMENT	450,00	22,50	44,89	517,39	22,89	3,75	29,00	573,03
DROITS LIMITÉS	405,00	20,25	40,40	465,65	22,89	3,75	29,00	521,29
CONGÉ DE MATERNITÉ / PARENTAL / RETRAIT PRÉVENTIF	225,00	11,25	22,44	258,69	22,89	3,75	29,00	314,33
ABSENCE POUR MALADIE OU ACCIDENT	225,00	11,25	22,44	258,69	22,89	3,75	29,00	314,33
65 ANS ET PLUS	225,00	11,25	22,44	258,69	22,89	3,75	29,00	314,33
HORS DU DOMAINE DE LA CHIMIE	225,00	11,25	22,44	258,69	22,89	3,75	29,00	314,33
HORS DU QUÉBEC	112,50	5,63	11,22	129,35	22,89	3,75	29,00	184,99
TEMPORAIREMENT SANS TRAVAIL	112,50	5,63	11,22	129,35	22,89	3,75	29,00	184,99
ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	112,50	5,63	11,22	129,35	22,89	3,75	29,00	184,99
À LA RETRAITE ET NE PRATIQUANT PLUS LA CHIMIE	59,56	2,98	5,94	68,48	22,89	3,75	29,00	124,12
COMPAGNON DE LAVOISIER	–	–	–	–	22,89	3,75	29,00	55,64
HONORAIRE	–	–	–	–	–	–	–	–

RÉINSCRIPTION

Frais de réinscription = nombre de jours d'absence x 2,4725 \$ (max. 3 mois)

NOTES IMPORTANTES

- Le renouvellement annuel au tableau des membres constitue une activité légale et certaines conditions s'appliquent, dont celles de REMPLIR votre formulaire électronique (en ligne), de payer votre cotisation avant l'échéance du **15 mars 2019 (NOUVELLE DATE)** à minuit ainsi que de fournir le nom de votre assureur de la responsabilité professionnelle.
- Les membres qui effectuent le renouvellement annuel et qui font leur paiement par carte de crédit voient leur inscription automatiquement renouvelée au tableau. L'Ordre valide l'ensemble des informations des membres qui renouvellent leur droit de pratique en raison de ses obligations légales (quelques jours sont requis).
- Le reçu de transaction du membre est disponible immédiatement dans son dossier en ligne (au bas de la page SOMMAIRE) et, de plus, un courriel confirmant la transaction lui est transmis (si son adresse courriel est à jour). **Depuis 2017 le membre doit fournir une adresse de courriel électronique établie à son nom.**
- Au terme du processus de validation, l'Ordre émet les reçus d'impôt et la carte de membre directement dans la section « Documents » du dossier en ligne du membre.
- Si vous êtes assuré avec Encon, le courtier Marsh Canada Limitée vous transmettra une facture avec votre certificat d'assurance responsabilité professionnelle renouvelé pour la prochaine année. Si vous n'avez pas reçu ces documents au plus tard le 27 février 2019, communiquez avec **Carl Lund**, vice-président adjoint, tél. : 514 285-4735 | carl.lund@marsh.com
- Selon la Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, les informations contenues dans le tableau des membres sont de caractère public et, par conséquent, elles doivent refléter fidèlement vos activités professionnelles.
- Au Québec, une personne doit détenir un permis délivré par l'Ordre des chimistes du Québec et être inscrite au tableau des membres pour exercer toute activité de la chimie et porter le titre de chimiste, sauf si la loi le permet.
- Veuillez prendre note que le paiement de la cotisation se fera exclusivement par le biais du site Internet de l'Ordre des chimistes du Québec.